

TEXTE ADOPTE n° 801

« Petite loi »

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

21 février 2002

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de la **convention d'entraide judiciaire** en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la **République de Cuba**.*

(Texte définitif.)

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi, adopté par le Sénat, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

*Sénat : 175, 230 et T.A. 114 (2000-2001).*

*Assemblée nationale : 3161 et 3600.*

**Traités et conventions.**

### Article unique

Est autorisée l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Cuba, signée à Paris le 22 septembre 1998, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 21 février 2002.*

*Le Président,*

*Signé : RAYMOND FORNI.*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 3161.